

# PLAN LOCAL D'URBANISME DE FLORANGE



## Projet d'Aménagement et de Développement Durables

Approbation de la révision du P.L.U.  
par Délibération du Conseil Municipal  
du : 10/11/2022

Le Maire,  
Rémy Dick



**Atelier A4 architecture et urbanisme durables**  
Noëlle VIX-CHARPENTIER architecte D.P.L.G.  
8 rue du Chanoine Collin - 57000 Metz  
Tél : 03 87 76 02 32 - Fax : 03 87 74 82 31  
Web : [www.atelier-a4.archi](http://www.atelier-a4.archi) - Mail : [nvc@atelier-a4.archi](mailto:nvc@atelier-a4.archi)





# P R E A M B U L E

## MOTIVATIONS ET OBJECTIFS DU PROJET D'AMENAGEMENT ET DE DEVELOPPEMENT DURABLES

- ❑ Le PADD est une phase capitale de la maturation du projet des élus pour le développement de leur cité. Aussi est-il élaboré sous leur responsabilité et construit pour servir l'intérêt général de la commune.
- ❑ Elaboré à partir du diagnostic et de l'état initial de l'environnement, le PADD fixe les objectifs d'aménagement et les mesures de protection retenus par les élus dans le cadre de la révision du PLU de la commune. Ce projet suit une logique de développement durable et s'articule autour de trois paramètres : le local, le global et le court-moyen terme. Cette réflexion tente de répondre aux attentes des générations futures tant sur le plan des besoins sociaux, économiques qu'environnementaux.
- ❑ Conformément à l'article L.151-5 du code de l'urbanisme, le PADD définit les orientations générales des politiques d'aménagement, d'équipement, d'urbanisme, de paysage, de protection des espaces naturels, agricoles et forestiers, et de préservation ou de remise en bon état des continuités écologiques. Le PADD arrête également les orientations générales concernant l'habitat, les transports et les déplacements, les réseaux d'énergie, le développement des communications numériques, l'équipement commercial, le développement économique et les loisirs. De plus, il fixe des objectifs chiffrés de modération de la consommation de l'espace et de lutte contre l'étalement urbain.

Ainsi, le **PADD définit une politique d'ensemble** apportant des réponses aux problèmes soulevés dans le diagnostic communal.

**A Florange, l'objectif majeur de cette politique est d'initier un développement ambitieux de la ville en adéquation avec sa position particulièrement attractive, développement qui s'accompagnera d'un renforcement des équipements publics et du respect des principes du développement durable.**

Pour atteindre cet objectif, cinq enjeux ont été définis :

- ↳ ***Protéger le patrimoine naturel, écologique, agricole et forestier, et valoriser les paysages,***
- ↳ ***Renforcer la dynamique démographique tout en maîtrisant l'expansion urbaine,***
- ↳ ***Améliorer le cadre de vie par la valorisation du patrimoine urbain et par le confortement des équipements publics,***
- ↳ ***Soutenir l'activité économique et renforcer le niveau d'équipement commercial et numérique,***
- ↳ ***Rééquilibrer les différentes pratiques de déplacements.***

Ces enjeux ne sont pas classés par ordre de priorité ou d'importance.  
Certaines actions qui en découlent sont parfois transversales à plusieurs enjeux.

## 1 – Protéger le patrimoine naturel, écologique, agricole et forestier, et valoriser les paysages

### Objectifs :

Le développement de l'habitat mais surtout des activités industrielles depuis les années 1960 a réduit de façon significative les espaces naturels et agricoles de la commune de Florange. Il convient donc à présent de préserver et de mettre en valeur les paysages et le patrimoine écologique de la commune.

**Le confortement de la « trame verte et bleue » \*** de la commune passera par la réalisation des objectifs suivants :

- ⇒ **Protéger les continuums boisés**, notamment le grand massif de la forêt domaniale de Florange qui entre dans la trame verte intercommunale ;
- ⇒ **Préserver et développer** les zones de jardins et de vergers en bordure du centre d'Ebange ;
- ⇒ **Préserver, voire reconstituer les petits corridors écologiques** (notamment les coupures d'urbanisation nord-sud) qui mettent en relation les unités paysagères que sont la forêt, les prairies, les jardins et vergers, les haies en milieux ouverts, etc.
- ⇒ **Préserver et valoriser les éléments de la trame bleue**, en particulier les bords de la Fensch et du Krebsbach ;
- ⇒ **Préserver et entretenir les zones humides** importantes en termes de biodiversité, de paysage et de fonctionnement hydraulique du milieu naturel (bandes enherbées, ripisylve ...)
- ⇒ **Mettre à profit les atouts paysagers** en valorisant certains éléments tels que les sentiers, cours d'eau, forêts, espaces agricoles, etc.
- ⇒ **Réduire la vitesse de consommation des espaces naturels et agricoles** pour les projets d'extensions urbaines à venir.

Ainsi, l'un des principaux objectifs du Projet d'Aménagement et de Développement Durables sera de **concilier développement économique et démographique avec respect de l'environnement écologique, agricole et paysager**.

Les actions suivantes illustrent cet enjeu majeur et permettent de répondre concrètement aux directives du **SCoTAT** (Schéma de Cohérence Territoriale de l'Agglomération Thionvilloise). En effet, ce document localise autour de Florange des « Continuités issues de la **DTA** (*Directive Territoriale d'Aménagement*) applicable », des « Continuités forestières » à titre d'information sur le nord du ban communal ainsi que des « Ceintures forestières à préserver ».

*\* La trame verte et bleue (TVB) est un réseau formé de continuités écologiques terrestres et aquatiques qui contribuent à l'amélioration de l'état de conservation des habitats naturels et des espèces, et au bon état écologique des masses d'eau. Les continuités écologiques constituant la TVB comprennent des réservoirs de biodiversité et des corridors écologiques.*

*Les réservoirs de biodiversité sont des espaces où les espèces peuvent effectuer tout ou partie de leur cycle de vie et où les habitats naturels peuvent assurer leur fonctionnement en ayant notamment une taille suffisante.*

*Les corridors écologiques assurent des connexions entre des réservoirs de biodiversité, offrant aux espèces des conditions favorables à leur déplacement et à l'accomplissement de leur cycle de vie. Les corridors écologiques peuvent être linéaires, discontinus ou paysagers.*

*Les cours d'eau, parties de cours d'eau et canaux constituent à la fois des réservoirs de biodiversité et des corridors écologiques. Les zones humides constituent des réservoirs de biodiversité et/ou des corridors écologiques.*

**Actions :**

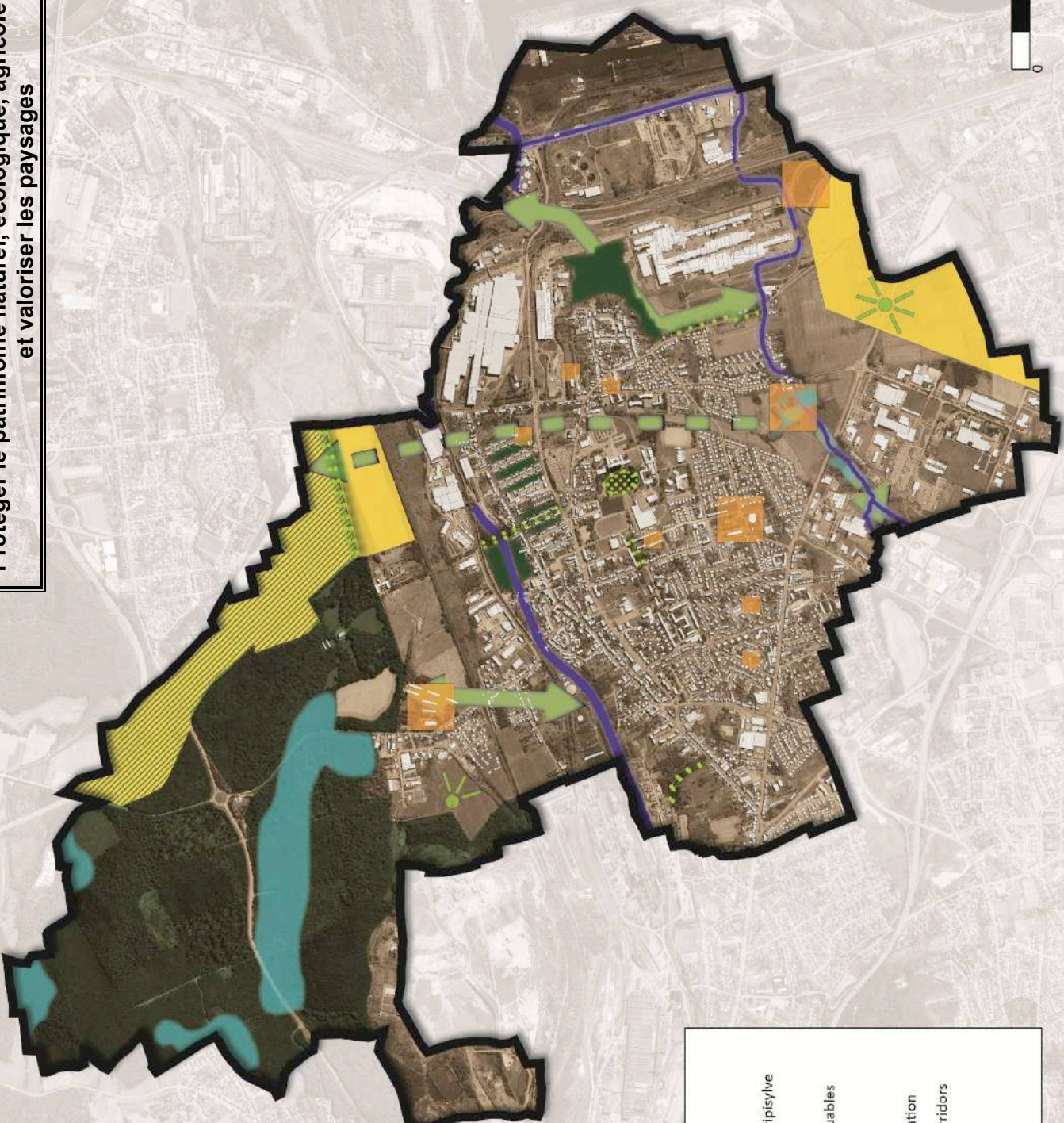
- **Préserver les espaces naturels, agricoles et forestiers de qualité avec l'appui d'une réglementation fine et précise :**
  - Maintenir, hors STECAL\* et grandes infrastructures, l'intégrité des cœurs de massifs forestiers car ils participent à la diversité des paysages et assurent une réelle qualité au cadre naturel ;
  - Protéger les berges de la Fensch et du Krebsbach ainsi que leurs ripisylves ;
  - Protéger les zones humides ;
  - Identifier et protéger les plantations remarquables (alignements d'arbres, parcs paysagers, ...) ;
  - Protéger réglementairement les jardins entourant le village d'Ebange, les jardins des bords de Fensch (près de la mairie) et les jardins de la cité des Carolingiens ;
  - Préserver une coupure d'urbanisation entre Florange et Terville ;
  - Intégrer la reconstitution et la préservation des corridors écologiques dans les projets d'aménagement ;
  - Hiérarchiser les espaces de jardins en zone urbaine (cœurs d'îlots et dents creuses) afin de définir ceux qui sont propices à une densification urbaine et ceux qui doivent être préservés comme espaces de respiration.
  - Limiter l'artificialisation des surfaces agricoles afin de préserver les sièges d'exploitations agricoles et de ne pas déstabiliser leur équilibre économique.
  
- **Valoriser les éléments naturels et paysagers intéressants :**
  - Valoriser les cheminements piétons et cyclables par un paysagement adapté ;
  - Aménager les étangs « Schiltz » et « Scharff » pour la détente (sentiers de découverte de la nature, pose de bancs et de signalétique, aires de jeux ou de pique-nique, ...) ;
  - Restructurer le complexe de Bétange comme un haut-lieu de détente et de rencontre de la population florangeoise ;
  - Encourager le développement d'activités touristiques en lien avec la forêt ;
  - Valoriser certains squares de quartiers par des aménagements plus qualitatifs ;
  - Engager une réflexion globale sur la place d'Harling et le parc de la piscine tout en gardant l'usage actuel d'un lieu de détente et de sport paysager ;
  - Préserver les points de vue remarquables.
  
- **Intégrer la problématique du développement durable dans les projets :**
  - Améliorer les performances énergétiques des équipements publics : mise à niveau de l'éclairage public au gré des aménagements urbains programmés, rénovation thermique des bâtiments communaux à chaque fois que des travaux d'ampleur sont envisagés ;
  - Encourager les initiatives privées pour la rénovation thermique et pour l'utilisation des énergies renouvelables, par le biais de règles d'urbanisme adaptées et de subventions communales ;
  - Intégrer les modes de déplacements alternatifs à la voiture dans toute réflexion d'aménagement urbain et d'extension urbaine ;

## **Commune de Florange – P.L.U. – Projet d’Aménagement et de Développement Durables**

- Autoriser, voire imposer pour certaines zones la mise en place d’une gestion alternative des eaux pluviales dans les projets d’aménagement et de construction ;
- Dans les futurs projets d’aménagement, favoriser la diversité architecturale liée à l’utilisation des nouvelles énergies, et imposer une densité de construction minimum pour limiter les déperditions thermiques et freiner l’étalement urbain.

\* *STECAL : Secteurs de Taille Et de Capacité d’Accueil Limitées*

Protéger le patrimoine naturel, écologique, agricole et forestier,  
et valoriser les paysages



- Préserver les terres agricoles
- Protéger les massifs forestiers
- Protéger les cours d'eau et leur ripisylve
- Protéger les zones humides
- Protéger les plantations remarquables
- Protéger les jardins
- Préserver la coupure à l'urbanisation
- Préserver ou reconstituer les corridors écologiques en milieu urbain
- Espaces verts à valoriser
- Points de vue remarquables

## 2 – Renforcer la dynamique démographique tout en maîtrisant l'expansion urbaine

### Objectif démographique :

La situation géographique – dans le triangle Metz – Luxembourg - Esch/Alzette – et sa proximité avec les grands axes de déplacements lui confèrent une attractivité en termes de demande de logements. Après une chute démographique à la fin des années 1960 qui s'est poursuivie jusqu'à la fin des années 1990 (déclin industriel), la commune de Florange a renoué avec la croissance démographique depuis le début du siècle. Ainsi, la ville connaît depuis une quinzaine d'années une augmentation conséquente et régulière de sa population : 10 778 habitants en 1999, 11 039 en 2007 et 11 951 en 2017 (*derniers chiffres officiels, source INSEE*), soit une augmentation moyenne de 91 habitants par an sur la dernière décennie.

L'objectif de la commune est de renforcer cette dynamique liée à la proximité du Luxembourg pour **atteindre une population de 13500 à 14000 habitants environ à échéance 2035** (soit + 15 ans par rapport à l'année 2020 et + 18 ans par rapport au chiffre officiel de 2017), c'est-à-dire une moyenne d'environ **100 nouveaux habitants par an**. Ainsi la commune de Florange retrouverait quasiment sa population maximum atteinte en 1962, et pourrait assumer son rôle de **ville « pivot » entre la ville centre (Thionville) et la conurbation de la vallée de la Fensch**.

### Objectif « habitat » :

L'offre nouvelle de logements devra être diversifiée pour permettre à la fois d'offrir des logements adaptés aux personnes âgées (en termes d'accessibilité et de localisation, c'est-à-dire proche des commerces et services) et aux jeunes ménages, afin de les maintenir dans la commune. Florange devra donc **proposer un « parcours résidentiel complet »** qui va du logement aidé à l'accession à la propriété en passant par des logements locatifs non conventionnés ; les typologies de logements devront également être variées de par leur taille et leur répartition entre habitat individuel, habitat intermédiaire et habitat collectif.

D'un point de vue quantitatif et sur la durée du PLU, une densification est possible à l'intérieur du tissu urbain existant. **Ce potentiel de densification est de l'ordre de 900 à 1000 logements environ** à l'intérieur de l'enveloppe urbaine. En raison de ce potentiel insuffisant au regard de l'objectif démographique, **une urbanisation en extension urbaine sera nécessaire avec une production d'environ 500 à 600 logements** (zones 1AU et 2AU).

En termes de mixité sociale, la commune s'est donné comme objectif d'atteindre une proportion globale de **28% de logements locatifs aidés à l'échelle de la commune à l'horizon 2035**.

### Objectif de modération de la consommation de l'espace et de lutte contre l'étalement urbain :

Afin de préserver la qualité de vie offerte, l'extension urbaine devra être maîtrisée. Les zones d'urbanisation futures s'orienteront donc principalement vers une densification et un regroupement autour des centres anciens et des équipements communaux, évitant ainsi un étalement urbain préjudiciable pour l'environnement, mais également pour la vie communale.

Entre 2009 et 2018, 28,4 ha d'espaces naturels ou agricoles ont été artificialisés, du fait notamment du développement des zones pavillonnaires et des activités économiques. Cela équivaut à une artificialisation moyenne de 3,16 ha par an.

Entre 2011 et 2021, le Portail de l'Artificialisation des sols<sup>1</sup> indiquent une consommation de 41 ha, soit 4,1 ha/an.

Si le même rythme que celui enregistré entre 2009 et 2018 était maintenu, la consommation foncière d'espaces naturels et agricoles serait de 47,4 ha supplémentaires sur la durée d'application pressentie du PLU (2021-2035). Or la commune de Florange souhaite poser un frein sur cette forme d'urbanisme très consommatrice d'espace. Ainsi, **pour les 15 années à venir, le P.L.U. ne permettra l'ouverture à l'urbanisation que de 30 ha à peine** (total des zones 1AU et 2AU toutes destinations confondues, hors reconversions d'anciens terrains industriels) **ce qui représente environ 1,99 ha par an, soit une réduction de 37 % de la vitesse d'artificialisation des sols naturels et agricoles.**

L'objectif global du SCoTAT (47% de réduction) n'est donc pas atteint à l'échelle de la commune mais il le sera à l'échelle de l'agglomération, les villes du haut de la vallée ayant très peu de possibilités d'extensions urbaines. De plus, sur les 30 ha d'espaces naturels et agricoles qui seront potentiellement consommés, plus de 40% seront destinés à des catégories d'occupation du sol à rayonnement intercommunal : activités économiques, grands équipements et parcs publics, emprise des voies urbaines structurantes et des corridors écologiques urbains, etc. Il est donc nécessaire de regarder ces surfaces d'artificialisation future avec une vision autant communautaire que strictement communale.

### Actions :

#### ▪ **Maîtriser l'urbanisation :**

- Augmenter la population prioritairement par densification urbaine et diversification des modes d'habitat, notamment en valorisant les friches urbaines (abords des Grands Bureaux, dépôt des bus de la Centrale, espaces publics sans affectation, ... ) ;
- Améliorer l'attractivité du centre-ville par un travail de (re)structuration urbaine et architecturale sur le long terme ;
- Effectuer un travail de « couture » urbaine ambitieux entre les quartiers Est et Ouest de la ville grâce à un aménagement urbain structurant sur l'emplacement autrefois réservé au passage d'une infrastructure routière au bénéfice de l'État (*sous condition expresse d'un choix de tracé pour le projet d'A31bis hors ancienne emprise d'une infrastructure routière au bénéfice de l'État*) ;
- Tenir compte de l'armature du paysage pour localiser et aménager les futures zones d'extension urbaine (relief, boisements, circulation des eaux de ruissellement, points de vue depuis et sur le secteur, exposition solaire, bâti périphérique, structuration des entrées de ville, ... ) ;
- Anticiper le développement de la commune sur le long terme (au-delà de la durée d'application du présent PLU) en ménageant des réserves foncières préservées de toute possibilité de construction.

#### ▪ **Mener une politique volontariste pour le développement d'une offre variée de logements :**

- Dans les zones déjà urbanisées tout comme dans les futurs projets d'aménagement, favoriser la mixité sociale et urbaine en proposant des logements adaptés aux personnes âgées principalement en cœur de ville (action prioritaire), aux jeunes actifs, aux ménages à revenus modestes, ... ;
- Trouver un équilibre entre l'offre d'accession à la propriété et l'offre locative ;
- Imposer une certaine diversité des typologies de logements (taille, accessibilité, ... ) ;

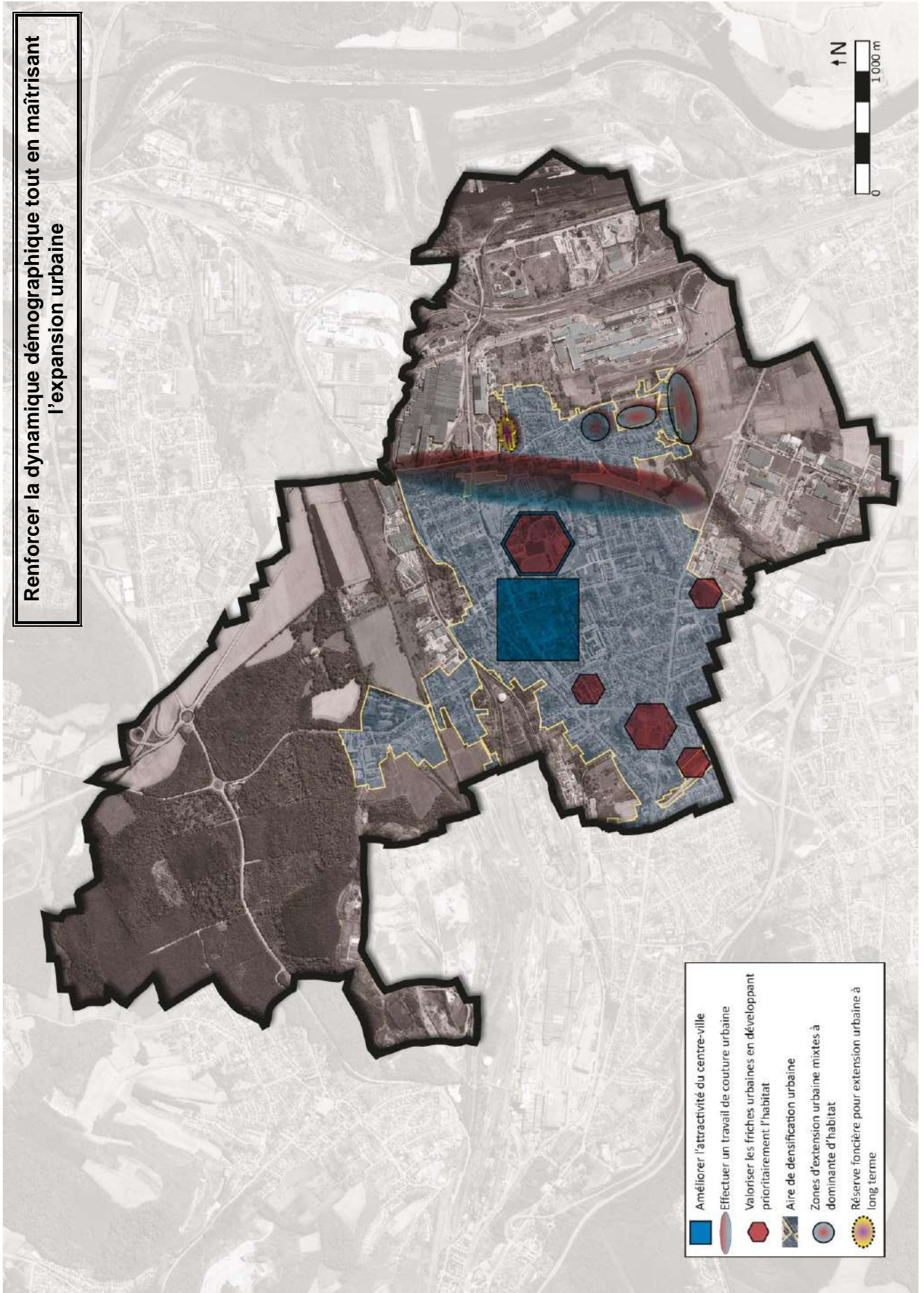
<sup>1</sup> Source : <https://artificialisation.developpement-durable.gouv.fr/>

- Respecter un équilibre avec la capacité d'accueil des équipements communaux.

La densification de l'aire urbaine et le choix d'imposer plus de mixité urbaine au sein des nouvelles zones d'extension seront deux leviers essentiels qui permettront la réalisation de cette action.

▪ **Mener une politique de préservation et de réhabilitation de l'habitat ancien :**

- Engager avec les partenaires institutionnels concernés une politique de réhabilitation de l'habitat dégradé :
  - pour améliorer le confort des logements occupés et réduire notamment leur consommation énergétique,
  - pour remettre sur le marché les logements aujourd'hui vacants ;
- Redonner de l'attractivité au bâti des quartiers anciens (noyaux villageois du vieux Florange et d'Ebange) :
  - par une politique d'incitation au ravalement qualitatif et encadré des façades,
  - par une meilleure gestion du stationnement,
  - par des aménagements urbains de qualité.



### **3 – Améliorer le cadre de vie par la valorisation du patrimoine urbain et par le confortement des équipements publics**

#### **Objectifs :**

Les Florangeois bénéficient d'une vie associative foisonnante et de nombreux services et équipements publics. Ces derniers sont dispersés sur le territoire communal et manquent parfois de liens et de synergie.

**La commune est donc riche de nombreux équipements qu'il conviendra de conforter et de réorganiser**, notamment pour répondre à la demande des nouveaux habitants et faciliter leur intégration.

Par ailleurs, la qualité du cadre de vie est également liée à celle du paysage urbain, qui est défini autant par le bâti que par les espaces publics.

Florange possède un patrimoine architectural riche et diversifié : architecture rurale des deux noyaux villageois, cités ouvrières, immeubles de la première annexion allemande, villas de l'entre-deux-guerres, bâtiments à structure métallique, ... **Mais ce patrimoine est très dispersé et n'a jamais fait l'objet d'attentions particulières ; la commune se fixe donc comme objectif de mieux l'identifier et de mieux le protéger.**

**Concernant l'espace public, la ville de Florange vise à long terme une amélioration globale de sa qualité**, après plusieurs décennies d'aménagements qui ont souvent fait la part belle aux voitures au détriment des piétons et de l'esthétique urbaine. Le traitement de certaines friches urbaines et industrielles permettra également de transformer l'image de la ville.

#### **Actions :**

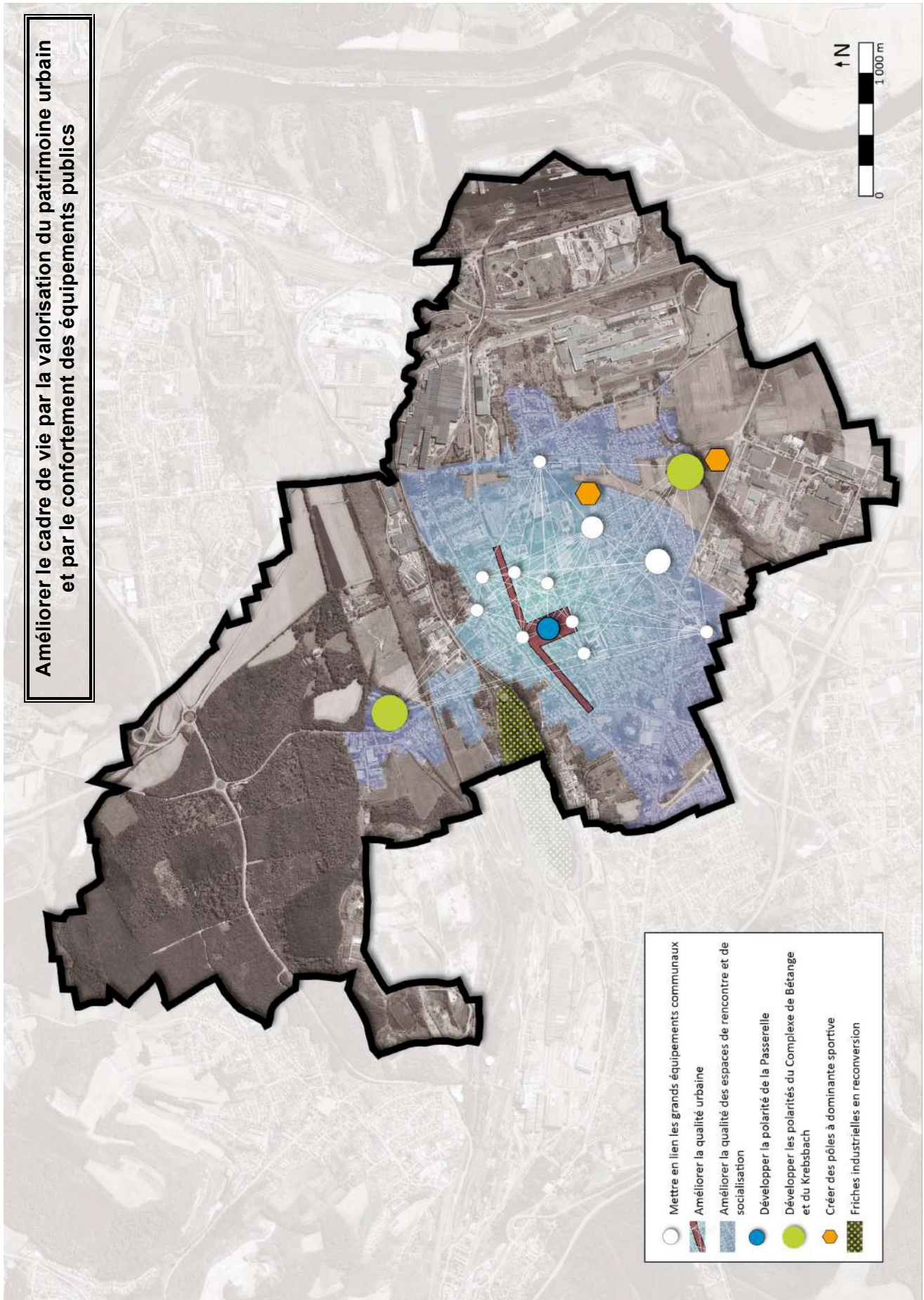
##### ▪ **Renforcer l'attractivité du centre-ville et améliorer son fonctionnement urbain :**

- Faire de l'avenue de Lorraine l'axe urbain central autour duquel pourra s'organiser un véritable centre-ville :
  - en améliorant la densité et la qualité urbaine par un cadre réglementaire qui assurera la création de fronts bâtis homogènes et structurants, adaptés à l'accueil d'habitat collectif, d'équipements et d'activités,
  - en trouvant un nouvel usage aux places publiques qui s'égrainent le long de l'avenue,
  - en renforçant le complexe de la Passerelle et en le positionnant au centre géographique de la vie florangeoise ;
- Réfléchir à une relocalisation du marché ;
- Repenser l'articulation entre les grands équipements communaux.

##### ▪ **Améliorer la qualité des principaux espaces publics :**

- Restructurer les espaces de rencontre et de sociabilisation (places et jardins publics, aires de jeux, rues, parvis des espaces commerciaux, ...) pour en améliorer la qualité ;
- Requalifier certaines entrées de ville (renforcement des plantations, enfouissement des réseaux, sécurisation des différents flux, ...) ;
- Améliorer l'image de la ville perçue depuis la rue des Romains, notamment en traitant les friches urbaines constituées par l'ancien moulin de Daspich et par les maisons abandonnées qui sont situées sur le tracé de l'ex VR52 ;
- Soutenir le projet communautaire de reconquête paysagère de la RD952 (traverse est-ouest de la vallée) ;

- Participer à la réflexion intercommunale concernant l'éventuel déclassement de la voie ferrée sidérurgique qui irriguait la cokerie et les hauts-fourneaux, et qui constitue aujourd'hui une coupure urbaine entre le centre-ville et le quartier du Breuil ; son démantèlement ouvrirait des perspectives en termes de restructuration urbaine et de valorisation de sa voisine, la Fensch.
  
- **Valoriser et préserver le patrimoine architectural :**
  - Repérer le patrimoine civil remarquable et protéger le petit patrimoine rural, notamment par le biais d'un inventaire précis au sein même du PLU ;
  - Reconquérir et/ou valoriser le patrimoine industriel remarquable (ancienne usine « SOLVI », site des Grands Bureaux, ...) ;
  - Préserver réglementairement la structure urbaine et l'architecture particulière des deux noyaux villageois (vieux Florange et Ebange) mais aussi des différentes cités ouvrières de la commune ;
  - Pérenniser le principe d'une aide communale à la rénovation des façades, complémentaire aux autres dispositifs en vigueur.
  
- **Conforter le bon niveau d'équipements et de services à caractère public :**
  - Développer des services de proximité dans les quartiers périphériques ;
  - Restructurer le complexe de loisirs de Bétange ;
  - Agrandir le complexe de loisirs du Krebsbach ;
  - Réorganiser les équipements sportifs de la commune par pôles ;
  - Augmenter la capacité d'accueil du complexe socioculturel de La Passerelle (tant pour les locaux associatifs que pour l'organisation de spectacles) et aménager des espaces d'agrément aux abords ;
  - Regrouper les équipements du centre social en un seul site ;
  - Poursuivre les efforts d'aménagement des équipements publics par rapport à l'accessibilité aux P.M.R. ;
  - Encourager les initiatives en matière d'accueil de la petite enfance et des personnes âgées ;
  - Soutenir le tissu associatif existant tout en renforçant les liens intergénérationnels ;
  - Mener une réflexion sur l'évolution des équipements scolaires afin d'anticiper l'évolution prévisible des effectifs scolaires sur la durée d'application du PLU.
  
- **Anticiper la reconversion des friches industrielles :**
  - Le site de l'ancienne cokerie est un site en reconversion. Quelle que soit sa destination future, la résorption et l'aménagement de cette friche amélioreront grandement le cadre de vie des quartiers nord et est de Florange.



## **4 – Soutenir l'activité économique et renforcer le niveau d'équipement commercial et numérique**

### **Objectifs :**

La ville de Florange a la particularité d'accueillir sur son territoire l'éventail de tous les secteurs d'activités possibles. Les établissements sont soit implantés dans des pôles d'activités dédiés, soit dilués dans le tissu urbain à dominante résidentielle.

Le développement économique de la commune de Florange doit se lire à une échelle intercommunale qui s'inscrit dans un contexte plus global. La Communauté d'Agglomération du Val de Fensch possède la compétence dans le domaine du « développement économique » sur les ZAC et doit à ce titre déterminer les secteurs les plus judicieux pour développer de nouvelles zones d'activités. En revanche, la commune de Florange fixe elle-même – par le biais du PLU – ses objectifs économiques hors ZAC, notamment dans le tissu urbain existant.

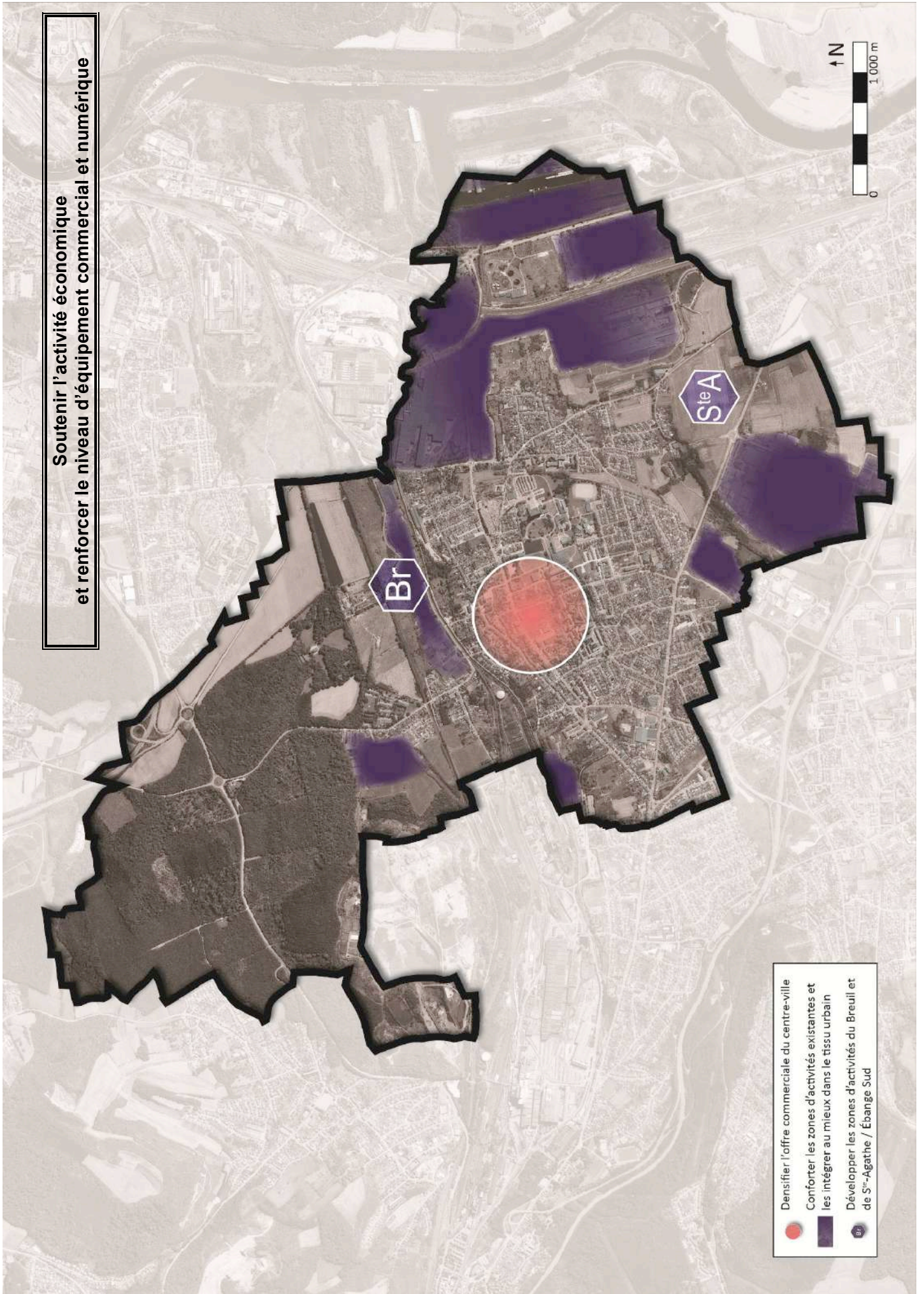
Ainsi, les principaux objectifs économiques sont de :




- **Conforter les zones dédiées aux activités industrielles existantes**
- **Conforter, voire agrandir les zones dédiées aux activités artisanales existantes**
- **Développer un nouveau parc d'activités à dominante commerciale et tertiaire en entrée sud de la ville**
- **Soutenir et renforcer les services et commerces de proximité dans les quartiers.**

### **Actions :**

- **Réorganiser en véritable polarité urbaine l'offre commerciale du centre-ville ;**
- **Mettre en œuvre le droit de préemption commerciale de la commune sur les fonds et baux commerciaux, ainsi que le droit de préemption urbain sur les murs commerciaux, dans le but de revitaliser les cellules vides ou en difficulté ;**
- **Soutenir et conforter le commerce de proximité et les services dans les quartiers** en facilitant leur implantation et leur développement par un règlement adapté en zones urbaines ;
- **Conforter les zones d'activités communautaires et industrielles existantes** (S<sup>te</sup>-Agathe, Vieilles Vignes, port, sites sidérurgiques) tout en limitant et circonscrivant les flux et activités qui pourraient être sources de contraintes et de nuisances pour leur voisinage ;
- **Accompagner les entreprises artisanales et industrielles du centre-ville dans leurs éventuels projets de déménagement** vers des zones plus adaptées au développement de leurs activités ;
- **Redynamiser le quartier du Breuil ;**
- **Reconquérir les friches ferroviaires ;**
- **Réétudier le périmètre de la ZAC industrielle Sainte-Agathe et réorienter les typologies d'activités préalablement envisagées au nord de la RD952**, les activités industrielles ne pouvant pas s'y développer pour des raisons géotechniques ;
- **Favoriser le déploiement du très haut débit** pour améliorer l'accès aux réseaux de communication numériques (programme communautaire de 5 ans engagé sur tout le territoire de la vallée) ;
- **Faciliter le développement des activités de restauration et d'hébergements touristiques ;**
- **Veiller à la pérennité des activités agricoles et soutenir leur développement.**

Soutenir l'activité économique  
et renforcer le niveau d'équipement commercial et numérique



-  Densifier l'offre commerciale du centre-ville
-  Conforter les zones d'activités existantes et les intégrer au mieux dans le tissu urbain
-  Développer les zones d'activités du Breuil et de S<sup>te</sup>-Agathe / Ébange Sud

## 5 – Rééquilibrer les différentes pratiques de déplacements

### Objectif :

Plusieurs constats ressortent du diagnostic communal :

- Des cheminements piétons présents mais inégalement répartis sur le territoire et mal articulés entre eux,
- Une quasi absence de pistes cyclables,
- Une offre en transports en commun fournie mais pas portée sur le rail,
- Une atmosphère très routière des principaux axes de circulation urbains,
- Des difficultés à traverser le ban communal selon l'axe nord-sud,
- L'existence de coupures routières, ferroviaires et industrielles qui ne permettent pas des liaisons aisées entre les quartiers,
- Une offre de stationnement globalement satisfaisante, hormis dans les deux centres anciens.

Les réflexions menées dans le cadre d'une modification des pratiques de déplacements imposent d'explorer de nouvelles pistes alternatives à l'utilisation systématique des véhicules motorisés. **L'objectif est de faciliter et d'encourager les déplacements « doux » à travers le tissu urbain** en améliorant et en complétant le réseau de sentiers piétons existants et de pistes cyclables. Il s'agit de créer un maillage plus fin, pour une circulation plus fluide et plus efficace.

Concernant plus particulièrement les transports en commun, Florange est incluse dans le périmètre du Plan de Déplacements Urbain (PDU) de l'agglomération Thionville-Fensch. La commune mettra donc tout en œuvre pour **faciliter la réalisation de la ligne structurante du Bus à Haut Niveau de Service (BHNS) qui doit irriguer la vallée de la Fensch.**

En parallèle, l'usage de la voiture ne doit pas non plus être négligé car il a un impact direct sur les autres moyens de déplacements. Ainsi il sera nécessaire de réfléchir à **l'amélioration de la fluidité de la circulation automobile entre le nord et le sud du territoire communal**, afin de soulager les rues Sainte-Agathe, de la Gare, de l'Etoile et d'Uckange qui ne sont pas adaptées aux flux intercommunaux. Enfin une restructuration des logiques de stationnement sera indispensable dans certains quartiers, notamment les deux noyaux villageois.

### Actions :

- **Répondre aux problèmes de déplacements et de stationnement des automobilistes afin d'apaiser la circulation dans l'aire urbaine :**
  - Améliorer les liaisons nord-sud en créant un boulevard urbain à la fois support d'urbanisation et de végétation, en lieu et place de l'emplacement autrefois réservé au prolongement d'une infrastructure routière au bénéfice de l'État, l'objectif étant d'absorber le flux local mais en aucun cas les flux régionaux et internationaux qui doivent transiter par l'A30 et l'A31 ;
  - Elaborer un nouveau plan de circulation ;
  - Requalifier les entrées de ville qui posent des problèmes de sécurité et/ou de transition paysagère ;
  - Optimiser le stationnement dans les quartiers en tension ;

- Profiter de la réorganisation des équipements publics en pôles pour en mutualiser leurs aires de stationnement.
  
- **Développer les modes de déplacements alternatifs à la voiture :**
  - Améliorer la qualité urbaine et la sécurité des piétons le long des grands axes urbains et à proximité des équipements publics ;
  - Améliorer l’aménagement de certains ouvrages d’art pour sécuriser les déplacements des différents usagers qui y sont autorisés, en concertation avec le Département de la Moselle pour les ouvrages le concernant (par exemple : traversée de l’ancien tunnel de Daspich, passage sur voies ferrées de la RD18 entre Ebange et Maisons Neuves, ...) ;
  - Soutenir les initiatives en faveur des lignes de bus interurbains et transfrontaliers ;
  - Soutenir le projet de ligne de bus urbain à haut niveau de service (BHNS) qui devrait relier Hayange à Basse-Ham via Florange et le centre-ville de Thionville (projet structurant du PDU Thionville-Fensch) ;
  - Soutenir les initiatives communautaires en faveur des modes de déplacements doux urbains mais aussi interurbains vers les villes voisines ;
  - Favoriser la pratique du covoiturage, de l’autopartage et de l’électromobilité ;
  - Créer des axes de déplacements doux nord-sud (travailler notamment à la découverte au moins partielle du tunnel de Bétange sous l’ancienne gare de triage) ;
  - Créer un axe de déplacements doux est-ouest reliant le groupe scolaire Oury-Nord et l’école d’Ebange, irriguant au passage les équipements publics qui gravitent autour de la Passerelle et du collège.
  
- **Tenir compte des déplacements liés à l’activité agricole dans les futurs projets d’aménagement :**
  - Assurer le maintien de bonnes conditions de circulation agricole ;
  - Assurer la pérennité des accès indispensables aux îlots culturaux.
  
- **Anticiper la reconversion des friches industrielles :**
  - Participer à la réflexion intercommunale concernant l’éventuel déclassement de la voie ferrée sidérurgique qui irriguait la cokerie et les hauts-fourneaux. Son démantèlement ouvrirait des perspectives en termes de mobilités nouvelles dans le fond de vallée, du quartier d’Ebange à l’est jusqu’à Hayange à l’ouest.

